
**INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES FOURNISSEURS DES SERVICES
DE LABORATOIRE ET D'HÔPITAUX DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE
SANTÉ INTÉRIMAIRE (PFSI)**

**NOUVEAU CODE D'AVANTAGE POUR LES TESTS GÉNÉTIQUES MOLÉCULAIRES,
BIOCHIMIQUES ET CYTOLOGIQUES**

Décembre 2013

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) souhaite informer les fournisseurs qu'il y a un nouveau code d'avantages pour les « tests génétiques » en vertu de la couverture de soins de santé et de la couverture de soins de santé élargie du PFSI.

Ce nouveau code d'avantage entrera en vigueur le 15 décembre 2013.

Une autorisation préalable et un code CIM sont requis pour ce code.

NOUVEAU CODE D'AVANTAGE	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
420203	Tests génétiques moléculaires, biochimiques et cytologiques	Autorisation préalable requise Les fournisseurs doivent inclure à la demande de remboursement un diagnostic écrit ou un code CIM qui fournit des renseignements cliniques ou un diagnostic lié à une maladie ou un symptôme pour lequel un test génétique est indiqué.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au Centre d'information à la clientèle de Croix Bleue Medavie en composant le 1-888-614-1880.

